

**Article de Valeurs Actuelles du 11/12/20 :
L'Université Lumière Lyon 2 demande un droit de réponse**

16 décembre 2020

Les représentant.es de l'Université Lumière Lyon 2 ont découvert avec stupéfaction l'article du journal Valeurs Actuelles, daté du 11 décembre, intitulé « Harcèlement, menaces, atteintes physiques : comment les syndicats étudiants de gauche font régner la terreur dans les universités ».

Dans cet article, il est question de l'administration de l'Université Lyon 2, décrite au journaliste Maxence Ledru par Rémy Perrad, délégué national de l'UNI, comme ayant nui à son syndicat lors des élections des conseils centraux ces 1^{er}, 2 et 3 décembre.

Selon M. Perrad, l'administration de l'université aurait envoyé les contacts mail de son syndicat aux « *associations de gauche* » (sic), et serait plus largement « *hostile à leur candidature* », refusant prétendument certaines candidatures étudiantes présentées par le syndicat, et ce de manière arbitraire.

Des propos mensongers que ne peut pas laisser passer l'Université.

Tout d'abord, l'université est assez surprise de la manière dont M. Perrad présente **la transmission des coordonnées entre syndicats représentés aux élections.**

En effet, toutes les candidatures ont été transmises à l'ensemble des membres du comité électoral en place avec une visée unique : tenir la réunion de ce comité, nécessaire pour l'examen de la recevabilité des candidatures.

Cela s'inscrit donc simplement **dans le cadre du bon fonctionnement des instances consultatives de l'établissement.** Par ailleurs, cette transmission a eu lieu après la date limite de dépôt des candidatures.

Quant aux candidatures étudiantes prétendument refusées, **elles ont été au contraire validées et facilitées par l'université.** En effet, la plupart des candidat.es de l'UNI étaient inscrit.es à l'Institut catholique de Lyon (ICLY), dans des formations en partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2. Les formalités administratives entre les deux établissements n'étaient pas finalisées au moment du dépôt des candidatures.

Afin de préserver la diversité des organisations étudiantes en lice, un avis favorable à l'admission de ces candidatures a été donné par le Comité électoral, suivi d'une décision favorable de la présidente de l'Université. Cette dernière a d'ailleurs sollicité le Recteur de l'ICLY pour régulariser au plus vite l'inscription des étudiant.es concerné.es.

Souhaitant que ces quatre prochaines années se passent au mieux au sein du Conseil d'administration nouvellement élu, dans l'intérêt des étudiant.es et de l'établissement, l'université souhaite souligner la nécessité de la véracité et de la rigueur des informations transmises à la presse, que ce soit par l'institution ou par les syndicats.

Soutenant l'esprit critique, les débats d'idées et l'engagement dans le respect du pluralisme, l'Université Lumière Lyon 2 soutient toutes les initiatives étudiantes. A ce titre, elle est évidemment heureuse de la diversité des organisations candidates et élues aux dernières élections dans les conseils centraux, signe de la vitalité de sa vie démocratique.

Contact presse

Sandrine Barberino | Chargée des relations presse | s.barberino@univ-lyon2.fr